



CFE-CGC Télécoms

59, rue du Rocher - 75008 Paris

Tél : 01 55 30 12 12

contact@cfecgc-telecoms.org

Communiqué du 07 juin 2026

Démantèlement de SFR : l'échec du modèle de la concurrence sur les infrastructures uniques, un prix trop élevé pour Orange

Echec d'une politique qui a prétendu organiser la concurrence d'infrastructures « uniques »

La CFE-CGC Télécoms alerte solennellement sur les conséquences industrielles, sociales et concurrentielles du démantèlement de SFR, à la suite de l'accord conclu entre Altice France et le consortium formé par Orange, Bouygues Telecom et Iliad/Free. Cette opération, qui valorise SFR à 20,35 milliards d'euros et organise la répartition de ses actifs entre les trois acquéreurs, acte le retour du marché français des télécoms à trois opérateurs mobiles.

Ce scénario constitue d'abord l'aveu d'échec d'une politique sectorielle qui a prétendu organiser durablement la concurrence autour d'infrastructures dites « uniques ». ~~Alors~~ même que les réseaux télécoms relèvent d'actifs stratégiques, lourds à financer, essentiels à l'aménagement du territoire et à la souveraineté numérique. À force de comprimer les marges, de fragiliser les capacités d'investissement et de traiter les opérateurs comme de vulgaires fournisseurs d'accès télécoms, le cadre concurrentiel a contribué non seulement à déstabiliser durablement un acteur majeur jusqu'à ~~rendre possible le démanteler~~ ~~démantèlement d'un des acteur~~, mais aussi à une politique de délocalisation de plus de 25 000 emplois qui coutent à la France plus d'un milliard de recettes sociales et fiscales par an depuis 15 ans...

Pour la CFE-CGC Télécoms, la question n'est pas seulement celle d'un changement d'actionnaire ou d'un partage d'actifs. Elle est celle d'un choix collectif : veut-on encore en France une politique industrielle des télécoms fondée sur l'investissement, l'emploi qualifié, la résilience des réseaux et la maîtrise nationale des infrastructures critiques, ou accepte-t-on qu'on fasse disparaître un acteur du secteur dans une seule logique de découpe financière ?

La CFE-CGC Télécoms dénonce en outre le coût social potentiellement massif de cette opération. Selon ~~des~~ estimations, l'impact ~~pourrait devr~~ait se traduire par 8 000 à 12 000 suppressions de postes, tandis qu'une enveloppe d'un milliard d'euros aurait été prévue pour financer les restructurations et plans sociaux associés. Derrière les promesses de continuité et les engagements temporaires, les doublons d'activités, les rationalisations de réseaux, les regroupements de fonctions support et les transferts de clientèle feront peser un risque direct sur l'emploi, les conditions de travail et les compétences industrielles du

secteur. Les engagements des trois acquéreurs de maintenir l'emploi jusqu'en 2029 s'il n'en constitue pas moins une avancée sont insuffisants. En effet ils ne maintiennent les emplois que pour maintenir en vie SFR durant son démembrement !

La CFE-CGC Télécoms saisira le Conseil d'Etat si l'ARCEP ne subordonne pas la réallocation des fréquences à la relocalisation de l'emploi en France ou en Europe, comme le Code des Postes et télécommunications lui impose.

Si cette opération aboutit elle doit être aussi l'occasion de relocaliser nos données en France et en Europe pour sécuriser nos concitoyens et nos entreprises.

Autorités de concurrence et risque de refus au niveau européen

Le dossier sera examiné par les autorités de concurrence compétentes, avec un rôle central très probable de la Commission européenne compte tenu de la taille de l'opération, de son impact structurel sur le marché français et de ses effets sur l'équilibre concurrentiel du secteur télécoms dans l'Union. La réduction de quatre à trois opérateurs de réseau, la redistribution des actifs fixes, mobiles et entreprises de SFR, ainsi que les remèdes susceptibles d'être exigés, placent cette opération dans une zone de risque élevée.

La CFE-CGC Télécoms considère qu'un refus, ou à tout le moins des remèdes très lourds, faisant échouer cette opération, ne peut ~~vent~~ pas être écarté. Cette incertitude est d'autant plus forte que l'Union Européenne affiche en parallèle une ambition nouvelle avec le Digital Networks Act.

Présenté-Adopté par la Commission le 21 janvier 2026, le DNA vise à harmoniser les règles du secteur, à faciliter les investissements transfrontaliers et à renforcer la compétitivité ainsi que la résilience des infrastructures numériques européennes. Dans le débat public, ce texte est souvent lu comme un cadre pouvant favoriser à terme l'émergence d'un nombre limité de grands acteurs paneuropéens capables d'investir à la bonne échelle, autrement dit de « champions européens ». Or toutes les analyses conduisent à passer par l'émergence de quatre syndicats pan-européens d'opérateurs télécoms, et donc par la même à ce que dans chaque grand pays, il existe quatre opérateurs distincts.

C'est là qu'apparaît une contradiction majeure. On ne peut pas, d'un côté, invoquer le DNA pour justifier un mouvement de concentration au nom de la compétitivité européenne et, de l'autre, ignorer que le projet de rachat-démantèlement de SFR reste d'abord une opération nationale de partage d'actifs entre concurrents déjà en place, et non une consolidation industrielle européenne créatrice d'un véritable champion continental.

La question posée aux régulateurs n'est pas de savoir s'il faut moins d'opérateurs en France, mais si cette opération particulière améliore réellement la souveraineté, l'investissement, l'emploi et la capacité de l'Europe à faire émerger de véritables groupes télécoms de dimension continentale.

Pour la CFE-CGC Orange, Orange est le grand perdant

La CFE-CGC Orange souligne, pour ce qui concerne le périmètre appelé à revenir à Orange, que l'opération soulève une question de proportion économique et stratégique. Alors qu'Orange ne récupérerait qu'environ 27% de la valeur de l'ensemble repris, contre 42% pour Bouygues Telecom et 31% pour Iliad/Free, le groupe serait pourtant amené à contribuer à une opération lourde, complexe et potentiellement coûteuse, sous contrainte réglementaire renforcée.

Cette situation présente un paradoxe majeur : Orange participerait à une restructuration du marché dont l'un des effets serait de faire émerger, face à lui, deux opérateurs renforcés. Les éléments publiés indiquent en effet que Bouygues Telecom sortirait particulièrement consolidé de l'opération, notamment sur le segment entreprises et sur certaines composantes réseau, tandis qu'Iliad/Free augmenterait sensiblement sa base clients et son poids commercial sur le marché grand public. Autrement dit, la part réservée à Orange apparaît à la fois trop coûteuse au regard des actifs susceptibles d'être effectivement conservés après remèdes concurrentiels, et stratégiquement contre-productive puisqu'elle contribuerait à bâtir deux concurrents plus puissants.

La CFE-CGC Orange s'interroge sur les motivations d'une Direction Générale d'Orange, non propriétaire de son entreprise, contrairement aux autres négociateurs, à accepter une telle dévalorisation de sa position de leader actuelle.

La CFE-CGC Orange appelle donc à une vigilance extrême. Cette opération de croissance externe ne doit se traduire par une pression accrue sur l'emploi, les organisations de travail ou les budgets opérationnels du groupe. Enfin, le contrôle des autorités doit garantir que les remèdes imposés à Orange ne conduisent pas à lui faire supporter le coût d'une opération dont les bénéfices concurrentiels profiteraient principalement à d'autres.

Un débat public s'impose

La CFE-CGC **Orange-Télécoms** demande aux politiques de s'exprimer sur ce qui apparaît comme un changement important pour notre pays.

Face à ce bouleversement majeur, la CFE-CGC Télécoms demande l'ouverture immédiate d'un débat public et social sur l'avenir du secteur. Les télécoms ne peuvent pas être abandonnés à une logique de dépeçage, de concentration opportuniste et d'ajustement social à bas bruit. Il est urgent de remettre au centre du jeu la souveraineté numérique, l'emploi qualifié, l'investissement de long terme et une concurrence réellement soutenable entre acteurs responsables.

A propos de la CFE-CGC Télécoms

La CFE-CGC Télécoms représente 22% des personnels des entreprises de la branche des télécoms et est présente dans plus du quart des entreprises de la branche des Télécommunications, en métropole mais également dans les territoires ultra-marins.

Elle est la première organisation dans de nombreuses entreprises de la Branche, à commencer par Orange SA, mais également dans de nombreuses filiales Orange, et bien d'autres entreprises.

La CFE-CGC Télécoms siège dans de nombreuses instances comme la Commission Mixte Paritaire de la branche des Télécommunications (instance de négociation de branche), l'observatoire des métiers, le conseil d'administration de l'AFDAS (OPCO de la branche des Télécoms)

CONTACTS :

- Kathleen Beaude, Présidente
beaude.cfecgc@gmail.com – 06 72 91 50 54
- Sébastien Crozier, Vice-Président en charge de la Communication :
sebastien.crozier@orange.com - 06 65 98 75 42 – Twitter : @SebCrozier
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cfe-cgc-orange?trk=blended-typeahead>
- Presse et évènement : stephanie.crespin@orange.com 06 72 54 22 05

